

ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

67^{ème} Congrès Départemental

17 octobre 2015

Bilan financier – Exercice 2014

Monsieur le Président, Mes Chers Collègues,

Les comptes de notre association pour l'exercice 2014 ont été arrêtés le 31 décembre 2014. Cet exercice aura duré 12 mois.

En effet en 2012, votre assemblée générale avait décidé de clôturer ses comptes au 31 décembre de chaque année, pour se caler sur les budgets annuels de nos collectivités.

M. Jean-Pierre VOGEL, a été désigné par votre Comité Directeur, afin de vérifier la sincérité des comptes, qui vous seront soumis ce matin. Il présentera son rapport de contrôle sur cet arrêté de comptes tout à l'heure.

Avant cela je vais vous présenter les grandes lignes de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2014.

- RECETTES :

- Cotisations 2014 (déduction faite des cotisations AMF de 2014 reversées pour 73 751 € – 209,86 € indû 2013)	88 663, 64 €
- Produits financiers nets	621, 08 €
- Participations formation des élus	12 420, 00 €
- Aide Mairie 2000 formations	7 684, 00 €
- Participations des élus au congrès AMF Paris 2014	5 255, 84 €
- Participations des élus au congrès de la Sarthe 2014	9 552, 00 €
- Participations des élus aux universités 2014	4 424, 00 €
- Subvention du Conseil Départemental	22 000, 00 €

Total général recettes150 620, 56 €

DEPENSES :

- Salaires et charges	81 660, 13 €
-Coût organisation de réunions	3 577,64 €
-Honoraires et frais de formation	14 576, 23 €
- Papeterie, imprimerie +matériel informatique	677, 56 €
- Téléphone, fax, internet	1 133, 73 €
- Frais de déplacement (élus et agents)	2 944, 43 €
- Abonnements	2 177, 06 €
- Frais université 2014	7 151, 44 €
- Congrès de l'AMF Paris novembre 2014	9 933, 23 €
- Divers	415,00 €
- Coût organisation congrès départemental 2014	19 807,00 €
- Frais sépulture	511, 00 €
- Frais postaux affranchissement	2 053, 62 €
- Régularisation charges sociales et charges à payer 2013	9 279, 69 €

Total général dépenses 155 897, 76 €

RESULTAT déficitaire- 5 277, 20 €

COMMENTAIRES des résultats de l'exercice.

Le résultat de l'exercice est déficitaire pour 5 277, 20 €.

Le bon recouvrement des cotisations à notre amicale mis en avant l'an passé peut de nouveau être souligné puisqu'à la date de clôture de nos comptes, les cotisations des communes et des communautés de communes avaient toutes été encaissées.

L'activité soutenue de l'Association des maires et adjoints de la Sarthe doit encore cette année beaucoup à l'aide financière du Conseil départemental de la Sarthe qui nous a versé une subvention de fonctionnement de 22 000 euros.

Enfin, le budget prévisionnel 2016 (en année civile) ne présente pas de bouleversements notables. Je vais vous le présenter dans quelques instants.

Toutefois, il est important de souligner que la marge de manœuvre sur les charges de notre structure reste très faible.

En effet, le poste salaires et charges a sensiblement augmenté du fait de l'embauche, en 2011, d'une secrétaire à temps complet et le surcoût n'est que partiellement couvert par les cotisations.

Cette embauche s'avère indispensable du fait de l'augmentation de la charge de travail, due notamment aux nouveaux textes : Loi NOTRe, réforme de l'urbanisme... Mais également à vos sollicitations de plus en plus nombreuses.

Elle a néanmoins été possible grâce à **une aide à la structuration des associations départementales de la part de l'AMF Paris, dégressive sur 3 ans**. Or, cette aide s'est terminée fin 2014.

Nous vous proposons cette année de ne pas augmenter le montant des cotisations pour 2016, grâce aux nouveaux partenariats que nous avons initiés avec des entreprises privées locales : EDF, GRDF et Véolia.

Il convient de noter que la comptabilité est désormais établie selon les règles créances-dettes et à ce titre, il a été tenu compte de charges à payer à hauteur de 11 755,55 € concernant les charges sociales du 4^{ème} trimestre 2014 et diverses autres charges.

SITUATION DE LA TRESORERIE :

Le montant total de notre trésorerie s'élève à **79 318,12 euros**, qui se répartissent ainsi :

- compte courant à La Poste :	156, 60 €
- titres de placement :	
- actions SAFER au prix d'achat :	1 936, 00 €
- livret A la banque postale :	77 225, 52 €
Total trésorerie nette :	<u>79 318, 12 €</u>